

## AFFECTATION REFUSÉE OU LISTE COMPLÉMENTAIRE

**!** Il est important de préciser que faire la demande d'affectation ne garantit pas une place !

De nombreux critères sont pris en compte (comportement, assiduité, dossier scolaire...).

En ce qui concerne les élèves qui se verront refuser leur demande d'affectation, le responsable légal doit se rapprocher de l'établissement d'origine.

De nouveaux vœux pourront être formulés sur les formations ayant des places vacantes.

Le responsable légal peut maintenir les vœux initiaux. Une réponse lui sera apportée dans le courant du mois de septembre.

Les élèves sur listes complémentaires sont affectés au fur et à mesure des places rendues disponibles par le Rectorat.

### LE DROIT AU MAINTIEN

Le responsable légal d'un élève de troisième peut faire valoir leur droit au maintien de leur enfant dans l'établissement d'origine ou dans un collège du secteur sous réserve de places disponibles. *Sous réserve que l'élève n'ait pas redoublé une des classes suivantes 5e, 4e, 3e (cycle 4)*

## LES ÉLÈVES NON AFFECTÉS DE + 16 ANS

Au mois de septembre, les élèves non affectés sont reçus par un membre de l'équipe éducative (professeur principal, CPE, PsyEN) au sein de l'établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Après l'entretien de situation, des solutions sont possibles :

### La Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

La **PSAD** s'adresse à de jeunes «décrocheurs» de plus de 16 ans sans diplôme, inscrits l'année précédente en formation initiale et qui ont quitté l'établissement sans valider un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP)

### PSAD

**Cayenne** : 05 94 27 21 06 / 06 94 94 52 23

**Kourou** : 06 94 09 07 83

**Saint - Laurent** : 06 94 09 43 24 / 06 94 09 07 83  
plateforme.decrochage@ac-guyane.fr

### La MLDS : Mission pour la Lutte contre le Décrochage Scolaire

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire favorise la persévérance et l'accrochage scolaire, agit dès les premiers signes

### Rectorat de la Guyane

Route de Baduel BP6011  
97306 Cayenne cedex  
05 94 27 20 08  
mls973@ac-guyane.fr

**!** Sous certaines conditions (pouvoir justifier de votre identité et de votre situation sur le territoire)

### Mission Locale Régionale de Guyane

Elle accompagne le jeune de 16 à 25 ans selon son niveau, ses besoins, ses difficultés. Le jeune bénéficie de réponses individualisées pour définir son projet professionnel.

### MLRG

Cité N'Zila Tours Floriales  
97331 Cayenne  
05 94 29 61 40

### GIP Jeunesse Kourou

Il accompagne les jeunes âgés de 13 à 30 ans de Kourou et du secteur des Savanes dans la dynamisation de leur parcours socio-professionnel

### GIP JK

Pôle culturel - 97310 Kourou  
06 94 49 40 07  
gipjeunessekourou@gmail.com

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER

Pour les aides pour le transport, l'hébergement et la restauration, il est impératif de se rapprocher d'un assistant de service social.



CONTACTS ET  
LIENS UTILES

### CIO CAYENNE

Rocade de Zéphir  
Espace Katoury à Cayenne  
0594 27 21 37  
cio@ac-guyane.fr

### CIO KOUROU

[cio.kourou@ac-guyane.fr](mailto:cio.kourou@ac-guyane.fr)

### CIO ST LAURENT

3 Rue Albert Sarraut  
97320 Saint Laurent du Maroni  
0594 27 98 30  
[cio.saint-laurent@ac-guyane.fr](mailto:cio.saint-laurent@ac-guyane.fr)  
<https://cio-slm.in.ac-guyane.fr>

### CTG

[www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr)  
[www.yana-j.fr](http://www.yana-j.fr)

### ONISEP

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)  
<https://orientation-guyane.onisep.fr/>

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)  
Directeur de Publication : Gabriel Serville, Président de la  
Collectivité Territoriale de Guyane  
Rédaction : Direction de la Formation  
Professionnelle et Apprentissage - DFPA - CARIF OREFF  
PAO : Direction de la Communication

Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

**akari**  
ORIENTATION JEUNES

LETTRE D'INFORMATION

## Bienvenue en 3<sup>ème</sup>

### Mot du Président



La Collectivité Territoriale de Guyane a pris l'entière mesure du rôle crucial qui est aujourd'hui le sien en matière d'orientation des jeunes Guyanais.

Aussi, elle entend bien assurer pleinement cette mission en étant connectée aux enjeux et besoins du territoire et des différentes filières.

En effet, notre jeunesse, doit pouvoir pleinement prendre part au développement et à l'essor de notre territoire mais de manière éclairée, en étant guidée et accompagnée.

C'est là le pari que nous souhaitons relever en améliorant l'accessibilité des éléments d'information et d'orientation notamment relatifs aux filières porteuses.

Il s'agit en effet de permettre aux jeunes Guyanais d'aborder l'avenir avec sérénité en leur permettant de mettre au service du territoire toutes leurs potentialités.

C'est en continuant à œuvrer dans ce sens que nous atteindrons, ensemble, l'excellence que j'appelle de mes vœux pour la Guyane.

**Gabriel SERVILLE**

Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Les « GRANDS »  
du collège vont devoir  
faire un 1<sup>er</sup> choix  
pour la poursuite  
de leur parcours  
scolaire !



## 1<sup>re</sup> Grande étape de ton orientation :

Poursuite au lycée général ou technologique :

- **la filière générale** : tu n'as pas vraiment d'idées précises sur ton avenir professionnel, tes résultats sont convenables dans toutes les matières, tu peux intégrer les filières dites classiques : scientifiques, littéraire ou économique et sociale
- **la filière technologique** : tu as un projet professionnel un peu plus spécifique, tu souhaites t'orienter vers les filières techniques, d'ingénierie

Poursuite au lycée professionnelle ou agricole :

- **le CAP** : tu as une idée précise sur ton futur métier et tu commences dès à présent à l'étudier ou sinon, tu ne souhaites pas rester longtemps à l'école et tu te prépares vite à entrer dans le monde du travail avec un DIPLOME en poche
- **le BAC PRO ou Agricole** : tu as une idée assez précise sur ton futur métier ou le champ d'action où tu voudrais évoluer





# Orientation

# Affectation

## LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

L'élève et son responsable légal se **renseigne sur les différentes voies possibles** pour la poursuite d'études

## LE STAGE D'OBSERVATION

Ce stage n'est plus **obligatoire** aujourd'hui compte tenu de la situation sanitaire mais reste vivement conseillé si l'élève peut le faire entre novembre et février

## MES INTENTIONS D'ORIENTATION

C'est le moment de se connecter au **téléservice Orientation** ou de recevoir la **fiche de dialogue pour faire vos choix provisoires (2<sup>nd</sup>e générale et technologique, 2<sup>nd</sup>e professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP)**



*Conseil de classe  
2<sup>e</sup> trimestre*

## TÉLÉSERVICE ORIENTATION

Le responsable légal formule **les choix définitifs d'orientation**.

## TÉLÉSERVICE AFFECTATION

Connectez vous sur la plateforme ou remplissez la fiche de saisie avec vos différents vœux.

## COMMISSION HANDICAP

La commission se réunit pour examiner les demandes concernant des élèves ayant des besoins spécifiques



## Téléservice INSCRIPTION

SEPTEMBRE  
OCTOBRE  
NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER  
FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET



*Conseil de classe  
1<sup>er</sup> trimestre*

## L'ENTRETIEN PERSONNALISÉ D'ORIENTATION

L'élève et son responsable légal **se réunissent avec le professeur principal pour un entretien personnalisé**

## L'AVIS PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe **donne un avis provisoire sur les intentions d'orientation**



*Conseil de classe  
3<sup>e</sup> trimestre*

## DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil de classe examine les vœux d'orientation des familles et le chef d'établissement rend une décision d'orientation

**Une fois les vœux saisis, l'établissement remet à la famille la fiche récapitulative qu'elle doit signer**

## AFFECTATION & INSCRIPTION

Les résultats de l'affectation sont transmis aux familles par le collège d'origine

Dès réception de la notification, la famille doit faire l'inscription **RAPIDEMENT** au lycée

**Une commission d'appel est mise en place pour traiter les demandes nécessitant une étude approfondie.**